DÉPASSER LA SEULE VALEUR ÉCONOMIQUE D'UNE RIVIÈRE

Le rôle des conflits d'usage et d'un acteur public dans l'évolution des valeurs attribuées à la rivière Drôme dans les années 1970 à 1990

Le regard de la recherche

L'eau et la rivière sont des objets d'études majeurs pour les chercheurs sur le territoire de la vallée de la Drôme. Avec un regard issu de différentes disciplines ils se posent plusieurs questions et mettent en place des méthodes de recherche pour y répondre :

- Comment l'eau est gérée localement (dans la vallée de la Drôme) ? Quel impact ces politiques locales de gestion ont sur l'environnement ?

Pour répondre à ces questions, Sabine Girard (Girard, 2012) analyse les dispositifs de gestion de l'eau dans la vallée de la Drôme entre 1970 et 2011. En particulier, elle analyse les documents relatifs à ces dispositifs (document de projet, compte-rendu de réunions, moyens humains et financiers dédiés…) et réalise des entretiens avec les acteurs de la gestion de l'eau et du développement territorial.

- Pourquoi le lit de la rivière s'enfonce-t-il ? Quels sont les facteurs naturels et ceux liés aux activités humaines qui expliquent ce phénomène ?

Norbert Landon et Hervé Piegay (Landon et Piegay, 1994) répondent à ces questions en analysant les niveaux d'eaux en différents points de la rivière (Drôme et Ardèche) entre 1928 et 1986 et en les comparant à la présence d'activités humaines (ponts, seuils, gravières).

- De quelle manière est représenté un espace naturel patrimonial (les Ramières de la Drôme) ? Quelles sont les animaux ou végétaux choisis comme emblèmes et que révèlent-ils ?

Pour cela, Emeline Comby et Yves-François Le Lay (Comby et Lay, 2014) analysent les textes et images d'articles d'un journal hebdomadaire de la presse locale (Le Crestois) entre 1981 et 2008.

Une synthèse pour comprendre

Afin de vulgariser ces travaux, l'association Biovallée via son pôle des savoirs, vous propose cette synthèse. Celle-ci s'appuie sur une lecture de ces documents scientifiques, complétée par des éclairages issus de ressources locales.

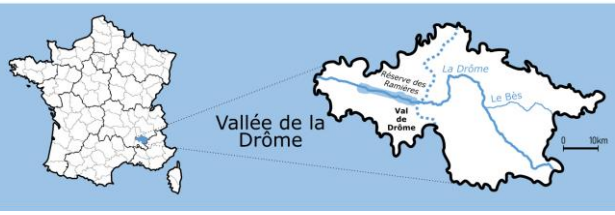
En fin de synthèse, l'association vous apporte son propre regard sur les enseignements généraux pour la transition écologique que l'on peut tirer de ces savoirs scientifiques et locaux. Cette partie n'engage que l'auteur de cette synthèse.

Série Gestion de l'eau

Collection **Trajectoire**

1960 1970 1980 1990 2000 2010 2020

Regard des **Chercheurs**



CC BY NC SA

France 2030 TERRITOIRES D'INNOVATION
sMASH



DÉPASSER LA SEULE VALEUR ÉCONOMIQUE D'UNE RIVIÈRE

Le rôle des conflits d'usage et d'un acteur public dans l'évolution des valeurs attribuées à la rivière Drôme dans les années 1970 à 1990

Dans les années 1970, la rivière Drôme est une rivière exploitée pour ses ressources en eau et en graviers. Ces usages vont rapidement devenir conflictuels avec d'autres. Cela participe progressivement à révéler les valeurs environnementales de la rivière portées par des acteurs associatifs et publics.

Une rivière exploitée

Dans les années 1970, l'irrigation et le prélèvement de graviers sont les deux usages majeurs de l'eau dans la vallée de la Drôme. À cette époque, la rivière est vue comme une ressource productive et valorisable économiquement[1].

La rivière, un canal d'alimentation en eau

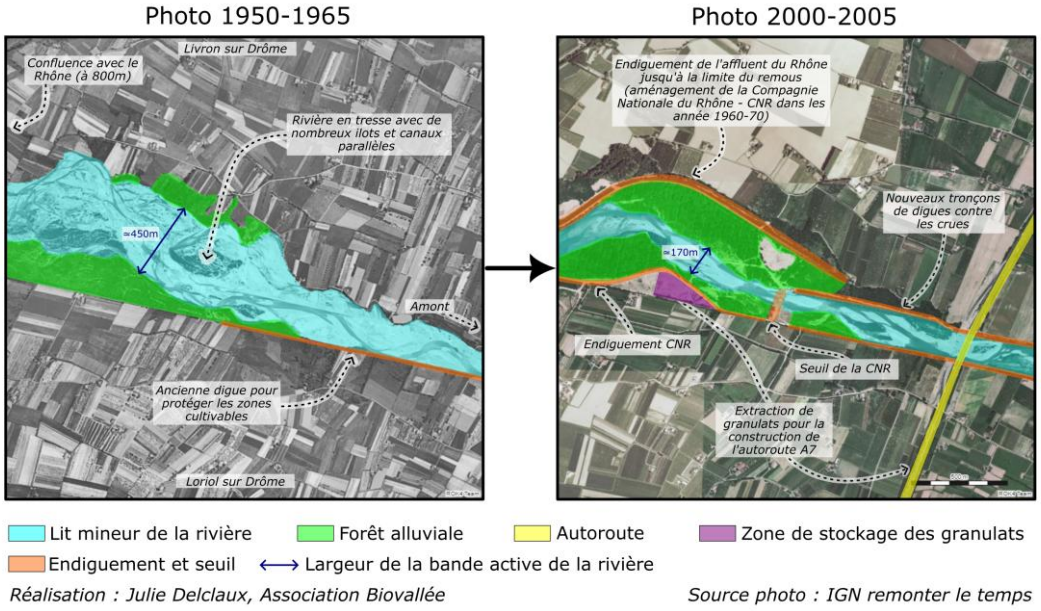
La rivière Drôme est utilisée comme ressource en eau depuis longtemps tant à des fins industrielles (textile ou papier) que pour l'eau potable ou l'irrigation. Dans les années 1950, si l'utilisation de l'eau pour l'industrie diminue en même temps que ce secteur décline, l'usage agricole quant à lui, augmente fortement. Ceci est lié à la dynamique de modernisation agricole qui domine le modèle agricole français de cette époque. L'enjeu est d'augmenter les surfaces irriguées pour accroitre les rendements et pour produire des cultures spécialisées (celles-ci demandant plus d'eau à certains moments, comme le maïs par exemple[A]).

Dans la vallée de la Drôme, cette modernisation agricole par l'irrigation se traduit différemment à l'amont et à l'aval. À l'amont, les agriculteurs s'équipent de manière individuelle pour irriguer leurs parcelles. Sur les plaines de l'aval, l'accent est mis sur l'équipement collectif. Ainsi, en 1979, le premier syndicat intercommunal d'irrigation voit le jour au nord-ouest de Crest (Crest nord, Eurre, Vaunaveys la Rochette). En 1981 c'est celui d'Allex-Montoison (Allex, Ambonil, Montoison) qui est créé, puis celui de Crest-Sud en 1986 (Crest sud, Chabrillan, Divajeu).

Entre 1979 et 1988, les surfaces irriguées augmentent de plus de 20% sur l'ensemble de la vallée de la Drôme[1]. L'augmentation est particulièrement concentrée à l'aval où plus de 5000 hectares sont irrigués en 1988 contre plus de 600 hectares en amont[1].

La rivière, un réservoir à graviers

Le prélèvement de graviers dans la rivière n'est pas une pratique nouvelle dans la vallée de la Drôme, elle était déjà



Exemple d'anthropisation et aménagement de la rivière Drôme au 20e siècle

courante au 19e et 20e siècle. À cette époque, l'extraction vise à protéger les terres et les habitations contre les inondations.

En amont, où les extractions sont réalisées dans un premier temps, le régime torrentiel de la rivière et l'érosion causée par la diminution de la couverture forestière sur les pentes, sont à l'origine de la surcharge sédimentaire de la rivière. Cette surcharge sédimentaire augmente les risques d'inondation.

À cette époque, l'extraction des graviers est donc une pratique artisanale qui permet de lutter contre les inondations tout en utilisant ce qui est extrait pour la construction.

Cependant, à partir des années 1950, l'extraction des graviers se développe fortement et prend un caractère industriel. Ceci est dû aux besoins concernant les chantiers de constructions florissant aux alentours (début de construction de l'autoroute A7 dans les années 1960 et des centrales nucléaires du Tricastin en 1974 et de Cruas en 1976). Entre 1930 et 1990, environ 250 000 m^3 sont extraits en moyenne par an, ce qui correspond à sept fois la quantité d'apport naturel dans la rivière, estimée à 35 000 m^3 par an[B].

Des usages de l'eau sources de tension

L'incision de la rivière

Le développement de l'extraction des graviers dans les années 1970, accentue la diminution de la charge sédimentaire de la rivière[2]. Celle-ci est également due à une politique de reboisement des pentes pour lutter contre l'érosion (Restauration des terrains de montagne - RTM) qui réduit les apports[2]. Ce déficit de charge solide et sédimentaire dans la rivière est un des facteurs entrainant l'incision du lit de la rivière, c'est-à-dire son enfoncement[2]. Or, ce processus d'incision conduit ici à l'abaissement des nappes phréatiques alluviales, à une érosion accrue des berges, et à une perturbation de l'habitat aquatique[1].

Ces effets créent donc des tensions avec les autres usages de la rivière : diminution de la ressource en eau pour l'irrigation et l'eau potable, déstabilisation des digues et des ponts, ou encore préjudices à la vie piscicole. Ces dégâts sont dénoncés par la population, certains élus et une association de protection de la nature (FRAPNA). Dès 1977, des associations de riverains déposent par exemple des plaintes concernant la destruction des digues due à l'extraction des graviers[1].

Un projet de retenue d'eau conflictuel

L'augmentation de l'usage agricole de l'eau à partir des années 1950 accentue elle aussi la baisse du débit de la rivière, en particulier en aval[1]. La création du troisième réseau d'irrigation de Crest-Sud en 1986 est source de fortes tensions tant entre agriculteurs irrigants, qu'avec les autres usages (pêche, tourisme, protection de la nature)[1].

Un projet en particulier va cristalliser les conflits entre ces acteurs entre 1987 et 1991. Il s'agit d'un projet de retenue d'eau pour soutenir l'irrigation sur un affluent de la rivière, le Bez (en amont, sur la commune de Saint-Roman). Ce projet est porté par la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF, aujourd'hui DDT) et soutenu par la préfecture. Il soulève l'opposition de riverains qui se montent en association, et de la FRAPNA qui milite contre l'intensification de l'agriculture.

Pendant plusieurs années, ces acteurs vont opposer leur vision de l'aménagement du territoire et de son mode de gestion[1]. Les impacts négatifs de cette retenue sur le tourisme par la baisse du niveau d'eau en aval est positionné comme un enjeu fort. Il est également question de voir si la retenue peut répondre au double usage de stockage de l'eau et de plan d'eau de loisir, mais cela coute deux fois plus cher[1]. Les sécheresses de 1989 et 1990 accentuent le conflit[1]. Des restrictions d'usages de l'eau sont arrêtées, des aménagements illégaux pour relever le niveau de l'eau sont réalisés, des manifestations d'agriculteurs ont lieu, des actes de vandalisme sont réalisés sur les installations d'arrosages conduisant certains agriculteurs à faire des surveillances nocturnes[1].

Ce projet de retenue d'eau et les sécheresses mettent également en lumière la question quantitative de l'eau et l'enjeu de maintenir un débit d'étiage dans la rivière, c'est-à-dire un débit minimum en période de basses eaux. Cela participe à une prise de conscience du caractère limité de la ressource en eau[1].

La rivière, un patrimoine à conserver

Dans ce contexte de tension et de crise lié à l'exploitation de la rivière pour les graviers et l'irrigation, les acteurs prennent conscience de l'importance de préserver la rivière comme un héritage, non pas uniquement pour sa valeur économique, mais également parce qu'elle renferme des valeurs écologiques, touristiques et sociales[1]. Sa biodiversité, ses paysages, sa forme et la puissance de son courant sont progressivement mises en lumière par les acteurs.

La prise de conscience des valeurs environnementales et touristiques de la rivière

Dans les années 1970, les impacts négatifs des extractions de graviers sont pris en compte[1]. Une structure spécifique pour les corriger est créée en 1980 : le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents (SMRD). L'enjeu n'est pas ici de limiter les activités d'extraction, car celles-ci ont d'importantes répercussions économiques. Dans les années 1980, les actions du SMRD se concentrent donc sur l'encadrement de l'activité et la régularisation des prélèvements[1]. Ses actions sont curatives et non préventives, en particulier du fait qu'à cette époque, une partie de son budget est lié au volume d'extraction des graviers[1]. En 1994, de par l'évolution législative au niveau national (décrets d'application de la Loi sur l'eau et sur les carrières), les extractions de graviers sont définitivement interdites

dans la rivière Drôme (en dehors de cas particulier de mise en sécurité).

Concernant le projet de barrage, le Conseil Général reprend la main sur le dossier en 1991 et propose de prioriser les usages, de définir une méthode de décision et d'associer davantage la population locale[1]. Des réunions publiques sont organisées et une nouvelle étude de faisabilité confirme le coût trop important d'un projet répondant à la fois aux enjeux d'irrigation et de tourisme. Au final, le projet de retenue sur le Bez est ajourné et ne verra jamais le jour.

Matérialiser la rivière-patrimoine, la création d'une réserve naturelle

Dans les années 1980, la rivière est également mise en lumière pour sa richesse écologique et la beauté de ses paysages. Cette valeur environnementale est matérialisée par la création d'une réserve naturelle nationale sur une partie de la rivière et de ses abords[1]. La réserve naturelle des Ramières, dont le nom fait localement référence au bois riverain des cours d'eau, est créé en 1987[3]. D'une superficie de 346 hectares, elle s'étend sur 10km le long de la rivière entre deux secteurs en tresse reliés par un tronçon endigué depuis le 19e siècle, sur les communes d'Allex, Chabrillan, Eurre, Grâne et Livron-sur-Drôme[C].

La création de cette réserve repose sur la volonté de protéger ce site des extractions de graviers dans le lit mineur de la rivière. La réserve des Ramières est l'emblème de la rivière vue comme un patrimoine[1]. Sa création matérialise l'engagement des acteurs locaux dans sa conservation[1]. Les images utilisées pour figurer la réserve, comme la présence majoritaire dans la presse et sur le premier logo du héron, alimentent la vision de la rivière comme un patrimoine environnemental à protéger[3].



La Drôme au niveau de la réserve des Ramières

Le rôle initiateur et moteur de l'intercommunalité de l'aval (Val de Drôme) dans la patrimonialisation de la rivière

Cette image de la rivière comme un patrimoine est un modèle particulièrement porté par la structure intercommunale en aval de la vallée (Val de Drôme)[1]. L'eau et la rivière vont jouer un rôle central dans la construction de cette intercommunalité[1].

La volonté de faire de la rivière un élément fort du patrimoine culturel, touristique et écologique du territoire, est posée dès le milieu des années 1980 par l'intercommunalité du Val de Drôme. Cette mise en patrimoine de la rivière est un projet politique visant à protéger les différentes valeurs de la rivière[1]. C'est également un moyen pour réaliser le projet politique touristique du territoire[1]. L'intercommunalité s'engage donc dans des actions en ce sens sur le territoire. Elle s'implique par exemple dans la réserve des Ramières.

L'intercommunalité du Val de Drôme construit petit à petit sa légitimité sur la gestion de l'eau. En tant qu'acteur public, elle cherche à éviter les conflits d'usage et souhaite développer une gestion collective et patrimoniale de la rivière[1].

Enseignements généraux pour la gestion de la ressource en eau

Les façons de voir une rivière évoluent au cours du temps. Ces évolutions font apparaitre de nouvelles valeurs attribuées à la rivière qui peuvent être portées par de nouveaux acteurs. Au final, ces transformations impactent la manière de gérer l'eau dans un territoire. Si la Drôme est particulière au vu de ses caractéristiques (affluent du Rhône ; milieu montagnard et méditerranéen ; régime hydrologique irrégulier) l'évolution de ses usages apporte des enseignements généraux sur les facteurs à l'origine d'un changement de regard sur l'eau et sa gestion.

Les crises et controverses peuvent favoriser la prise de conscience des valeurs environnementales : dans le cas de la rivière Drôme, les conflits d'usage concernant l'irrigation et l'extraction de graviers ont révélé le caractère limité et dégradable de la ressource en eau ainsi que la valeur des milieux aquatiques et du paysage fluvial. Les crises autour d'un projet de retenue d'eau, de périodes de sécheresse ou d'inondations avec des dégâts matériels, ont renforcé cette prise de conscience.

La volonté d'un acteur public est un facteur clé dans l'évolution du regard porté sur une rivière : dans le cas de la rivière Drôme, l'intercommunalité de l'aval (Val de Drôme) a positionné la rivière et l'eau au cœur de sa propre construction. Sa volonté de faire de la rivière un élément fort du patrimoine du territoire a conduit de nombreux acteurs à partager ce modèle de rivière-patrimoine. Cela a abouti à la prise en compte des valeurs environnementales de la rivière.

Pour en savoir plus

Savoirs scientifiques

[1] Girard S. (2012) *La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale ? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011)*, Thèse de l'ENS Lyon, 722 pages.

[2] Landon N. et Piégay H. (1994) L'incision d'affluents méditerranéens du Rhône : la Drôme et l'Ardèche, *Revue de géographie de Lyon*, vol. 69, n°1, pp. 63-72.

[3] Comby É. et Le Lay Y-V. (2014), Communiquer sur le patrimoine naturel. Discours de presse locale dans les Ramières de la Drôme, Rhône-Alpes (1981-2008), *Développement durable et territoires*, vol. 5, n°2.

Savoirs locaux

[A] Coste N., (2023) *La Théorie du Boxeur*, Kamea Meah, documentaire de 1h38.

[B] Malavoi J.R. et al (2011) *Élements de connaissance pour la gestion du transport solide en rivière*, Onema, 216 pages.

[C] Mouriquand J., (2020) Drôme : *Ici coule la rivière, souvenirs d'un amoureux*, Tv Val de Drôme, documentaire de 32min.

Pour citer ce document

Delclaux, J. (2025) *Dépasser la seule valeur économique d'une rivière, le rôle des conflits d'usage et d'un acteur public dans l'évolution des valeurs attribuées à la rivière Drôme dans les années 1970 à 1990*, Pôle des Savoirs, Association Biovallée, 5p.